



**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace  
Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage**

**Rapport de Juge-Arbitre sur une correction de résultats**

Dijon, le 31 mars 2009

A : David Molina, Médiateur de la CNOA (pour transmission à Serge Pétetin, Président de la CSNDG)

Compétition : Tournoi de France – Lyon, 28 et 29 mars 2009

Catégorie : Couples pré-bronze

Segment : Danse Libre

Compétiteur : Jade Marchal / Théo Le Mercier

erreur de calcul des résultats (Règle 2701, paragraphe 5 a)

Score initial : .....Score corrigé : .....

évaluation erronée par les Officiels d'Arbitrage (Règle 2701, paragraphe 5 b)

Appel initial : PoSyn\*

Appel corrigé : pas d'appel

Annuler la déduction pour Mouvement/Elément Interdit de 2,0

Noms et signatures :

Juge Arbitre : Philippe Maitrot

Contrôleur Technique : Philippe Maitrot

Spécialiste Technique : Sylvie Mallinger

Spécialiste Technique Assistant : -

Opérateur de Données : Edith Genand

Ce rapport doit être :

- remis aux Officiels de Compétition pour modification des résultats,
- affiché et annoncé par le speaker s'il est établi avant la remise des prix,
- publié sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) s'il est établi après la remise des prix.